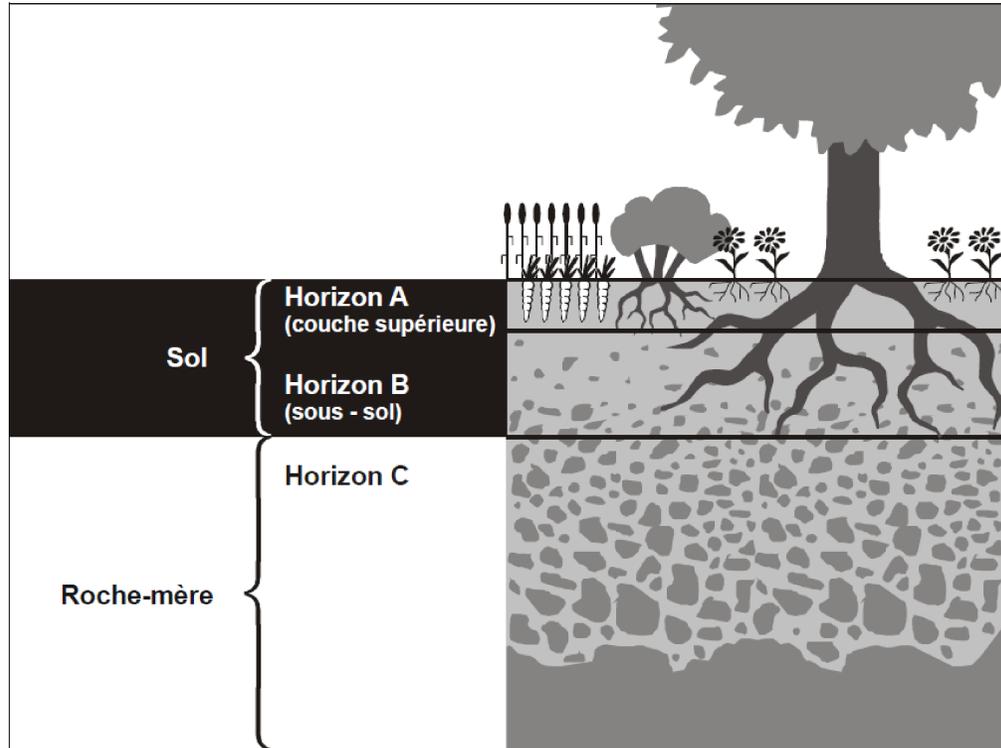


PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS DE TERRE POUR L'ENVIRONNEMENT

LE SOL AU SENS DE LA LOI



Couche supérieure du sol = horizon A (couramment appelé « humus »):

Couche minérale meuble et friable, enrichie de matières organiques (humus), riche en racines et en organismes vivants, généralement de couleur brun foncé.

Sous-sol = horizon B:

Couche plus souvent moins friable, moins vivante et moins riche en racines, ne contenant que très peu d'humus, généralement de couleur plus claire (rouille jusqu'à brun clair), d'une densité plus élevée que la couche supérieure (horizon A).

Roche-mère = horizon C:

Couche pas ou peu friable, contenant peu d'organismes vivants, peu de racines, matériau de base sans matière organique. N'est plus considérée comme sol.



Tarière de prélèvement



Sachets en plastique Sol-Conseil

PRINCIPE (EXEMPLES)

Répartition	Exécution
systématique 	Répartition systématique d'un certain nombre d'échantillons simples sur la surface considérée (en général, maille carrée)
aléatoire stratifiée 	Subdivision de la surface de prélèvement (en général, 10 m x 10 m) en surfaces partielles (en général, 16-25), avec répartition ad hoc d'un certain nombre d'échantillons simples dans chaque surface partielle (en général 1-2)
diagonale 	Répartition systématique des échantillons sur une ou plusieurs diagonales, tracées de manière ciblée à travers la surface considérée (modèle en I, X ou W)

Pour tous prélèvements particuliers, se référer au manuel « **prélèvement et préparation d'échantillons de sols pour l'analyse de substances polluantes** »

OFEV-Cahier de l'environnement

SOLS POLLUES

- Période :** Fonction du paramètre recherché et de l'urgence de l'investigation
- Contenant :** Sachets en plastique (*type Sol-Conseil*)
Note : Des récipients ou des sachets en matière plastique peuvent être utilisés lorsqu'il s'agit de rechercher les polluants minéraux, les PAH et les PCB.
Pour la recherche des dioxines et furanes (PCDD/PDCF) et certains autres polluants organiques, il faut en revanche utiliser des récipients en verre, avec une fermeture ne contenant pas de plastique.
- Procédure :** env. **12 à 15 prélèvements**, répartition selon le protocole retenu, leur mélange constitue l'échantillon de laboratoire (échantillon composite). Selon le protocole d'étude des échantillons uniques peuvent aussi être prélevés.

QUANTITÉ & IDENTIFICATION

L'échantillon doit être représentatif de la zone étudiée, conditionné de manière adéquate (*en fonction des analyses demandées*) et comporter suffisamment de matière afin de réaliser l'ensemble des paramètres désirés.

- Quantité :** env. 1kg du mélange de terre
- Contenant :** sachets en plastique (*type Sol-Conseil*), *bocaux en verre ou contenant spécial*
- Identification* :** nom de l'échantillon, profondeur de prélèvement, ...
**annotations claires directement sur le sachet de prélèvement ou sur le bocal*

FEUILLE DE DEMANDE

Une **feuille de demande d'analyse** doit être jointe aux échantillons pour le laboratoire, comprenant les informations suivantes :

- **Coordonnées**
- **N° Projet**
- **Nom de l'éch.** (*correspondance avec le sachet / p.ex. N°*)
- **Programme d'analyse désiré**

Les annotations doivent être claires et lisibles

ACHEMINEMENT & ENVOI DES ECHANTILLONS

Sol-Conseil – Ch. Du Lavasson 2 - 1196 Gland

Contact : 022.361.00.11 - info@sol-conseil.ch - www.sol-conseil.ch